

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

Séance ordinaire du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre,
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront
en Poiraise, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poiraise.

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 22 **Secrétaire de Séance :** Fabienne Mechekour

Absents excusés : 4

Absents : 2

Pouvoir : 1

Suffrages exprimés : 23 **Conseillers en exercice :**

Etaient présents : MM. Soul, Dromer, Davy, Heuzé, Moisseron, Pothé, Tallonneau,
Aulair, Gobé, Gouault, Hergault, Jenvrin, Languedoc, Lecrosnier, Lecorps, Leroy, Leroyer, Lévêque,
Mechekour, Remon, Rousselet, Paris,

Absents excusés : Jérôme Foret, Christian Humbert, Sandra Jourdan, Mélanie Béchet

Absents : Sonia Lozivit, Rémi Liot

Pouvoir ; Pavoine Martine donne procuration à Sylvie Tallonneau

16. RETRAITS DE COMMUNES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES (SMICO)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de DOMFRONT EN POIRAIE est membre du **Syndicat Mixte** pour l'Informatisation des **CO**llectivités (SMICO).

Monsieur le Maire fait savoir ensuite à l'Assemblée que les collectivités ci-dessous ont demandé leur retrait du SMICO, il s'agit :

Des communes de :

APPENAI SOUS BELLEME

BAROU EN AUGÉ

CIRAL

LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny)

LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)

LA FRESNAIE FAYEL

GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)

LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques)

LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)

MORTREE

RESENLIEU

SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME

SAP ANDRE

TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)

TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)

VILLIERS SOUS MORTAGNE

ECOUCHE LES VALLEES

SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS

SAINT EVROULT DE MONTFORT

CHAUMONT

SAINTE SCOLASSE SUR SARTHE

LA GENEVRAIE

BOUCE

MARCHEMAISON
FEINGS
MEHOUDIN
LE PIN AU HARAS
SEMALLE
SEVIGNY
ROSEL
THUE ET MUE
BELLOU LE TRICHARD
MONTS D'ANDAINE
TRACY BOCAGE

Du SIAEP de :

GACE

DES SIVOS de :

GACE, MONTS D'ANDAINE

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un **délai de trois mois** à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Le Comité Syndical du SMICO a donné son accord pour le retrait de ces Collectivités en séance du 18 juin 2022.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité (23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'émettre** un avis favorable au retrait du SMICO des communes ci-dessus énoncées ;
- **De charger** Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant à Mr le président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet de l'Orne.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

La secrétaire de Séance,
Fabienne Mechekour

Le Maire,
Bernard Soul

